

**Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle Jean-Claude GEORGES, le 27 février 2020 à 19 heures 00.**

**PRÉSENTS : JOURDAN C, COURTADON J, POTIGNAT J, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, BLANCHER P, DUBESSET C.**

**PROCURATIONS : Mme FINCK à M. LAPLACE, Mme MORIN à M. COURTADON.**

**ABSENTS : GUY C, LORIEUX D, NAGY H.**

**Frais de scolarité 2019-2020 : participation des communes extérieures**

Chaque commune, qui n'a pas d'école et dont les enfants fréquentent celle de Saint-Sylvestre-Pragoulin, participe aux frais de scolarité de ces enfants. Il est proposé de maintenir une participation de 700 € par élève, sachant que tous les frais ne sont pas pris en compte dans cette évaluation.

*Pour : 10 (dont 2 procurations)      Contre : 0      Abstention : 0*

**Vote des comptes administratifs 2019 (commune et assainissement)**

Les résultats des comptes administratifs 2019 pour le budget de la commune et de l'assainissement sont les suivants :

**COMMUNE**

Section	Dépenses	Recettes	Solde (recettes - dépenses)
Fonctionnement	664 693,50 €	824 514,30 €	159 820,80 €
Investissement	772 465,13 €	787 258,18 €	14 793,05 €

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 159 820,80 €.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 14 793,05 €.

Il faut ajouter à l'excédent d'investissement le solde des restes à réaliser (recettes - dépenses) qui s'élève à 128 932,00 €.

RAR en recettes (subventions)	447 580,00 €
RAR en dépenses (dépenses engagées mais non payées)	576 512,00 €

Le besoin de financement 2019 s'élève donc à 114 138,95 € (128 932,00 € – 14 793,05 €).

Ce besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement de 159 820,80 €.

L'affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement 2019 est de 114 138,95 €.

Le résultat d'exécution du budget 2019 fait apparaître un excédent de 45 681,85 €.

**ASSAINISSEMENT**

Section	Dépenses	Recettes	Solde (recettes - dépenses)
Fonctionnement	85 636,65 €	102 215,21 €	16 578,56 €
Investissement	47 351,20 €	246 647,27 €	199 296,07 €

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 16 578,56 €.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 199 296,07 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le résultat d'exécution du budget 2019 fait apparaître un excédent de 215 874,63 €.

Madame le Maire ne prend pas part aux votes.

Les comptes administratifs 2019 (commune et assainissement) sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

**Vote des comptes de gestion 2019 (commune et assainissement)**

Suite à la lecture des résultats des comptes administratifs, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que les comptes de gestion 2019 n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## Rapport d'activité du SIEG et compte administratif

Madame JOURDAN informe que le rapport d'activité et le compte administratif 2018 du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme sont consultables en mairie.

### Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms au lieu-dit « les Graviers »

Le SIEG du Puy-de-Dôme a envoyé à la commune un projet d'enfouissement des réseaux de télécommunications, en coordination avec les réseaux électriques, sur le poste des Graviers. Il s'agit de la continuité des travaux réalisés en 2018.

L'avant-projet des travaux comprend les dispositions suivantes :

- la tranchée commune en domaine public et en domaine privé sera à la charge du SIEG,
- l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG, en coordination avec les travaux de réseau électrique, seront à la charge de la commune pour un montant de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC,
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le conseil valide le projet et autorise Madame le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

Pour : 10 (dont 2 procurations)      Contre : 0      Abstention : 0

### Travaux d'éclairage public aux lieux-dits « les Graviers » « la Poivrière »

Le SIEG du Puy-de-Dôme a envoyé à la commune un projet de travaux d'éclairage public au lieu-dit « les Graviers ». Il s'agit de la continuité des travaux réalisés en 2018.

Le SIEG propose une option à ce projet à savoir de déposer les lanternes de la rue des Sources (part de réseau déjà enfoui), de les remplacer par des neuves et de mettre les anciennes sur les candélabres de la Poivrière et des Charmets. Cette option s'élèverait à 7 600,98 € HT.

Le projet s'élèverait ainsi à 54 000,00 € HT au total sachant que la participation de la commune serait de 26 987,28 € TTC.

Le conseil valide le projet mais sans l'option et autorise Madame le Maire à signer la convention après modification du devis.

Pour : 10 (dont 2 procurations)      Contre : 0      Abstention : 0

### Avenants aux marchés relatifs aux travaux de regroupement des écoles (voir pièce jointe 6)

Des avenants sont aujourd'hui proposés sur certains marchés et détaillés dans le tableau récapitulatif global. Ces derniers intègrent ces nouveaux avenants et offre une vision globale de l'état du marché en cours d'exécution.

Situation des marchés de travaux – Récapitulatif général			
Lots	Montants initiaux en € HT	Montant des avenants en € HT	Variation
1 - Gros œuvre	262 282,08 €	+ 28 814,50 €	+ 10,98607 %
2 – Charpente bois	34 064,00 €		
3 – Couverture	21 194,60 €	+ 3 565,50 €	+ 16,82268 %
4 – Etanchéité	44 418,05 €		
5 – Traitement des façades isolation extérieure	32 845,74 €	- 1 569,60 €	- 4,77870 %
6.1 – Menuiseries extérieures PVC	20 964,00 €	+ 1 974,00 €	+ 9,41614 %
6.2 – Menuiseries extérieures ALU	37 865,00 €		
7 – Menuiseries intérieures	27 645,20 €	+ 1 872,50 €	+ 6,77332 %
8 – Serrurerie	26 639,00 €		
9 – Plafonds cloisons doublages peintures	93 538,91 €		
10 – Sols souples	32 155,73 €	+ 1 179,15 €	+ 3,66700 %
11 – Carrelage	4 471,04 €		
12 – Electricité	67 409,31 €	- 16 200,00 €	- 24,03228 %
13 – Chauffage sanitaire ventilation	93 043,54 €	+ 469,00 €	+ 0,50406 %
14 – VRD	53 063,42 €		
15 – Espaces verts	5 889,01 €		
<b>TOTAL</b>	<b>857 488,63 €</b>	<b>+ 20 105,05 €</b>	<b>+ 2,34464 %</b>

**Lot n° 3 « Couverture » : avenant n° 11 (SUCHEYRE)**

Réalisation de travaux supplémentaires (pose de couvertines en zinc naturel). Plus-value de 1 368,00 € HT.

**Lot n° 1 « Gros œuvre » : avenant n° 12 (REOLON)**

Réalisation de travaux supplémentaires (démolition et reconstruction du mur de clôture entre la cour de l'école et l'auberge). Plus-value de 21 614,50 € HT.

Le conseil municipal (6 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions) décide de réaliser le mur de clôture en pisé.

**Lot n° 8 « Serrurerie » (GS2A)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que l'architecte fournisse une vue 3D de la marquise pour se prononcer sur l'avenant correspondant (réduction du linéaire de la marquise de 7 ml).

Cela a pour effet de porter le montant total du marché à 877 593,68 € HT soit une augmentation de 2,34464 % (total des avenants) par rapport au marché initial.

**Avenant au bail commercial de l'Auberge de Saint-Sylvestre**

Madame JOURDAN rappelle que Monsieur et Madame GUYENNON sont locataires et gérants de l'Auberge de Saint-Sylvestre selon le bail commercial conclu avec la commune le 29 novembre 2016.

Dans le cadre du chantier de l'école, il a été nécessaire de prendre sur leur terrain ( cadastré C n° 1918) une emprise pour les travaux selon une convention signée le 08 avril 2019.

Il était prévu dans la convention qu'à la fin des travaux, la surface définitive prise sur le terrain ferait l'objet d'un avenant au bail commercial par acte notarial. Madame JOURDAN demande au conseil municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Elle propose aussi de ne pas réviser le loyer commercial (634 € mensuel) de l'Auberge en raison de ce préjudice pour une durée de 3 ou 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail commercial et toutes les pièces afférentes (à l'unanimité),
- dit que le loyer commercial mensuel est maintenu à 634 € pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023 (1 voix pour 3 ans, 9 voix pour 4 ans).

Concernant les fissures sur l'Auberge, la MAIF a mandaté un expert qui doit venir sur place le 08 juin 2020.

**Organisation du temps scolaire à la rentrée 2020**

Madame JOURDAN rappelle qu'il revient au Directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) d'arrêter l'organisation du temps scolaire (OTS) de chaque école du département pour une durée qui ne peut être supérieure à trois ans.

Toutes les OTS des écoles du Puy-de-Dôme (arrêtées en 2017) doivent donc faire l'objet d'un nouvel examen par le DASEN pour la rentrée 2020.

Madame JOURDAN propose de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire qui est la suivante depuis la rentrée 2019 :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
MATIN	08 h 30	08 h 30	08 h 30	08 h 30
	12 h 00	12 h 00	12 h 00	12 h 00
<b>Total matin</b>	<b>03 h 30</b>	<b>03 h 30</b>	<b>03 h 30</b>	<b>03 h 30</b>
APRÈS-MIDI	14 h 00	14 h 00	14 h 00	14 h 00
	16 h 30	16 h 30	16 h 30	16 h 30
<b>Total après-midi</b>	<b>02 h 30</b>	<b>02 h 30</b>	<b>02 h 30</b>	<b>02 h 30</b>
<b>Total journée</b>	<b>06 h 00</b>	<b>06 h 00</b>	<b>06 h 00</b>	<b>06 h 00</b>
<b>TOTAL SEMAINE</b>	<b>24 h 00</b>			

Elle précise que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

Pour : 10 (dont 2 procurations)      Contre : 0      Abstention : 0

**Questions diverses**

- ♦ Mail d'information du SIAD : un appel de cotisation à caractère exceptionnel sera demandé à hauteur de 8,29 € par habitant (remboursement de la ligne de trésorerie et du déficit encouru au regard des résultats de l'exercice 2019). Des élus ont demandé des justificatifs avant de se prononcer.

- ♦ Appel à manifestations de grande envergure de la Communauté de Communes Plaine Limagne : un mail a été transmis aux associations.
- ♦ Passage du Paris-Nice le jeudi 12 mars : la commune de Saint-Sylvestre est concernée. Madame JOURDAN doit assister à une réunion à la Sous-Préfecture de Riom le 03 mars au sujet de la sécurité de cette épreuve sportive.
- ♦ Diagnostic des passages à niveau initié par Madame la Préfète. Un rendez-vous a été programmé en mairie le 11 mars avec un agent de la SNCF.

♦ Pollution du ruisseau le Lausson : Madame JOURDAN a été informée par les services de la Police de l'Eau d'un dysfonctionnement au niveau des Trois-Ponts, les eaux usées se déversant directement dans le ruisseau. Les services de la SEMERAP ont été immédiatement prévenus et sont intervenus.

Madame JOURDAN rappelle les différentes opérations sur le compresseur :

\*11 septembre 2019 : validation d'une première opération de maintenance sur le compresseur qui s'est avérée insuffisante,

\* 14 octobre 2019 : validation d'un devis pour la location d'un compresseur de remplacement,

\* 16 décembre 2019 : validation d'un devis pour la révision générale du compresseur suite à l'expertise du réparateur. Toutefois, il s'avère que le service de télégestion n'a pas fonctionné car le compresseur de remplacement n'était pas branché et n'a donc pas permis d'alerter le service d'astreinte de la SEMERAP lors de la panne à l'origine de la pollution du ruisseau.

Madame JOURDAN a adressé un courrier au Directeur de la SEMERAP lui demandant des explications. Il a aussi été demandé des analyses de l'eau du ruisseau en trois points pour s'assurer de la dangerosité ou l'innocuité de cette eau. La commune de Saint-Maurice-ès-Allier a eu le même problème (même système). Madame JOURDAN propose d'aller voir le nouveau procédé mis en place.

Le conseil municipal se demande pourquoi il n'a pas été prévu de bac de rétention.

Madame JOURDAN rappelle qu'elle est toujours en attente d'un devis de la SEMERAP pour la modification du système et d'une proposition pour un nouveau contrat d'affermage, qu'elle a demandés en novembre 2019.

♦ Travaux d'enfouissement des lignes électriques par l'entreprise CHAVINIER : pas de nouvelles en ce qui concerne les branchements. Madame JOURDAN va relancer la personne d'ENEDIS chargée du dossier.

♦ Monsieur POTIGNAT fait remonter une demande du foot : est-ce que le terrain du stade est homologué pour jouer la nuit ? Non.

♦ Monsieur MANILLERE demande des nouvelles sur le projet d'antenne ORANGE à Champlong. Un recours gracieux avait été déposé par les écuries de Champlong contre la déclaration préalable de travaux déposée par ORANGE. La mairie n'a pas pu refuser l'autorisation de travaux au vu du règlement du Plan Local d'Urbanisme. Le recours a donc été rejeté et les plaignantes ont fait appel de la décision. La mairie a sollicité l'assurance de la commune, la MAIF, qui a mandaté un avocat pour défendre ses intérêts.

**L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22 heures 03.**